



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Yvorne du 14 décembre 2023 à 20 heures

Présents : Aepli Serge, Ansermoz Jean-Luc, Badan Sarah, Barbay Alain, Bernasconi Yschelle, Cathélaz Isabelle, Cibien Béatrice, Conus Marc-André, Coquoz Pierre Antoine, Cretton Lionel, Dervey Nicolas, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Merli Raphaël, Müller Hans-Peter, Pellet Francine, Perret Alexandra, Perrier Daniëla, Pilet Fabrice, Roux Sébastien, Sacher Hans Peter, Salkic Irfan, Stalder Guy, Stevanato Tania, Suardet Martin, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean

Excusé : Cibien Silvio

M. le Président Alain Barbay ouvre la 13^{ème} séance de la législature 2021-2026. Il salue les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présents : Mme Josette Lüthi, boursière communale, Mme Léa Deregis, huissière et Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 33 Conseillères et Conseillers sont présents, un s'est excusé.

L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Alain Barbay apporte une modification de l'ordre du jour.

Au point 5, il est fait mention du préavis concernant le budget communal pour 2023 alors qu'il s'agit du budget relatif à l'année 2024.

Nous remercions d'avance la Commune de faire le correctif sur le site internet.

Avec cette modification, l'ordre du jour **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2023

M. le Conseiller Stéphane Verdon tient à préciser le point 5 dudit procès-verbal, relatif au préavis 09-2023 (demande de crédit pour la modification et l'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne) et les dates des réunions de la commission des finances.

Ladite commission s'est bien rencontrée le 2 ainsi que le 9 novembre 2023.

Cependant, la séance du 9 novembre ne s'est pas réunie au sujet du préavis 09-2023 car il s'agissait d'une séance en présence du Président du Conseil.

Au vote, **le procès-verbal du 16 novembre 2023 est accepté à l'unanimité des membres présents.**

4. Communications du bureau

Date du souper du Conseil communal

La date est fixée au 18 janvier 2024 et le souper se déroulera à la Grappe.

Une convocation sera transmise dans un 2^{ème} temps.

Dates des prochains Conseils

- 29 février 2024
- 25 avril 2024
- 20 juin 2024
- 12 septembre 2024
- 10 octobre 2024
- 12 décembre 2024

Ces dates sont consultables sur le site internet de notre Commune.

5. Préavis 10-2023 Budget communal pour 2024 – Rapport de la commission des finances

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret propose à l'assemblée que lecture soit faite uniquement des conclusions du rapport (art. 68 RCC). La proposition est soutenue par plus d'1/5ème des membres présents, la Commission des finances, en la personne de M. le Conseiller Charles-Henri Kohli, fera donc lecture uniquement des conclusions du rapport ci-dessous :

La commission, composée de Mesdames et Messieurs Isabelle Cathélaz, Stéphane Verdon, Susanne Wagner, Guy Stalder et du rapporteur soussigné, s'est réunie à quatre reprises. Une de nos réunions a eu lieu en présence de la Municipalité. Nous avons pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à les remercier de leur disponibilité.

Préambule :

Selon le Préavis 10-2023, le budget 2024 prévoit un excédent de charges de CHF 175'515.-. Les domaines particulièrement touchés par des augmentations de charges sont les ressources énergétiques, le personnel administratif, les honoraires et frais d'expertises, les bâtiments et les domaines autofinancés.

Pour mieux comprendre la situation, nous allons regarder plus en détail les différents services communaux ou domaines.

1. Service du personnel administratif et d'exploitation (xx.301)

La Municipalité a renforcé le personnel du greffe par deux nouveaux collaborateurs. Cela représente 1.1 équivalent temps plein (ETP), soit 0.7 ETP pour l'urbanisme et 0.4 ETP pour l'administration (police administrative et du commerce). Le futur responsable commercial du Domaine communal aura un taux de 50 %. Les ETP vont passer de 9.9 ETP en 2022 à 11.5 ETP en 2024. Ce qui correspond à une augmentation d'environ 20 % du traitement du personnel entre les comptes 2022 et le budget 2024. Ainsi, depuis 2018 cela correspond à une augmentation de 3.7 ETP. On aura ainsi passé de 8 collaborateurs en 2018 à 15 collaborateurs en 2024.

2. Impôts et service financier

Les revenus d'impôts sont supérieurs d'environ CHF 40'000.- par rapport au budget 2023, avec une stabilité voire une faible diminution, sauf pour les impôts liés aux bénéfices des personnes morales (+ CHF 12'000.-), les impôts fonciers (+ CHF 15'000.-), les droits de mutation (+ CHF 13'000.-) et les impôts sur les gains immobiliers (+ CHF 30'000.-).

Signalons le retour de péréquation de CHF 900'000.-, supérieur de CHF 250'000.- par rapport à celui du budget 2023, qui influence très avantageusement le résultat du budget.

3. Honoraires et frais d'expertises (xx.3185)

Le montant alloué pour les comptes 11.3185, 20.3185, 32.3185, 351.3185, 42.3185, 43.3185, 452.3185, 46.3185 et 81.3185 s'élève à CHF 185'750.-. C'est une hausse de 45 % par rapport aux Comptes 2022. Des bureaux spécialisés doivent de plus en plus être consultés.

4. Transports publics

Les frais de transport sous (18) et (51) s'élèvent à CHF 436'000.-.

Sont compris dans ce total, la somme de CHF 191'000.- de contribution au trafic régional cantonal et 245'000.- pour le transport scolaire. Des coûts supplémentaires ont été induits par le développement rapide de MobiChablais.

Dans le but de soutenir l'effort de l'utilisation des transports publics par les élèves et amoindrir les coûts dans ce compte, une subvention de CHF 20'000.- est prélevée sur la taxe énergie au compte (82).

5. Mobilier et Service informatique

Le compte (11.3111) CHF 3'600.- pour le mobilier et (19.3111) CHF 10'770.- pour le matériel informatique ont des sommes attribuées plus basses qu'au budget 2023. Le parc informatique compte un serveur et 10 PC dont 8 portables, en 2023.

6. Bâtiments

L'augmentation des coûts pour le chauffage à gaz, l'électricité et le chauffage à mazout (351.3122 à 351.3124) représente CHF 17'000.- par rapport au budget 2023. Ce qui représente une augmentation de 8 % liée à la conjoncture économique.

7. Vignes

Les changements dans l'exploitation des vignes et la commercialisation des vins entraînent une augmentation de charges d'environ CHF 70'000.- par rapport au budget 2023. Les revenus budgétisés ne compensent pas l'augmentation des charges. A noter qu'au 31.10.2023, le budget pour les ventes des vins (compte 33.4355) est atteint avec un montant de CHF 552'000.-, ce qui laisse présager la possibilité d'atteindre un équilibre à court terme.

8. Parcs et promenades

Au compte 44.4135 un montant de 54'000.- est alloué aux rénovations de la fontaine des Rennauds ainsi qu'à la place de jeux (nouveaux copeaux).

9. Ordures ménagères et autres déchets

Comme annoncé dans le budget 2023 et les comptes 2022, le fonds de réserve 450.4812 est épuisé et les recettes budgétées en 2024 ne couvrent pas les charges.

La Municipalité analyse ce chapitre 45, et étudie d'autres moyens pour le ramassage des ordures. Un projet de nouveau règlement est attendu pour 2024.

Au compte 452.3524, une somme de CHF 10'800.- est budgétée pour l'achat de nouvelles poubelles.

10. Réseaux d'égouts et d'épuration

La participation de la commune de Corbeyrier (461.4659) augmente à 33 % proportionnellement aux charges hydrauliques et organiques aboutissant à la STEP. Cette clé de répartition ne sera valable que jusqu'à la mise en fonction de la nouvelle STEP régionale.

Selon les comptes 2022, les fonds de réserve STEP (9280.461) et EU (9280.46) s'élèvent à CHF 53'662.50. Cette somme ne couvre pas le prélèvement budgété en 2024 de CHF 133'545.35 (46.4811).

Le nouveau compte 461 Epuration permet d'identifier clairement le coût global actuel de la STEP de CHF 194'136.- qui devra être mis en relation avec le coût futur de la STEP régionale de l'AERA.

11. Prévoyance sociale cantonale

La participation de la commune d'Yverne à la prévoyance sociale cantonale s'élève à CHF 620'000.- en 2024 (72.3513). Selon le courrier du 14.11.2023 du Département de la santé et de l'action sociale mis à notre disposition, cette facture cantonale contient les régimes sociaux suivants : prestations complémentaires à domicile et hébergement (CHF 206'938.17) , assurance maladie (CHF 92'848.91), revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage (CHF 171'912.66), subventions et aides aux personnes handicapées (CHF 101'471.21), prestations pour la famille et autres prestations sociales (CHF 51'416.12), bourses d'études et apprentissage (CHF 26'318.12), accord canton-communes 2020 (- CHF 35'311.84).

12. Service des Eaux

Une augmentation des recettes (81.4342 et 81.4351) est due au nouveau règlement sur la distribution de l'eau. Ce qui permet un équilibre des comptes sans prélèvement sur le fonds de réserve mais avec une attribution d'environ 70'000.-.

Quelques commentaires pour résumer :

Dans les comptes par nature nous pouvons repérer quelques augmentations significatives de charges :
301 – Personnel administratif et d'exploitation augmente de CHF 76'090.-, cela correspond à une augmentation d'environ 8 % ;

312 – L'énergie augmente de CHF 27'000.-, correspondant à environ 10 % ;

318 - Les honoraires et prestations de services augmentent de CHF 67'482-, correspondent à environ 25 % ;

La marge d'autofinancement pour 2024 est de - CHF 10'464.00. Celle-ci nous indique que la commune devra emprunter pour les prochains investissements qui s'annoncent conséquents (environ 6 millions pour les bâtiments et 5 millions pour les réseaux d'assainissement et l'adduction d'eau).

La Commission accepte par défaut les budgets intercommunaux des Écoles (+ 45'000.- au compte 51.35221 par rapport au budget 2023) et du SDIS Chablais.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis N° 10-2023 telles que présentées par la Municipalité, soit :

1) D'adopter le budget communal pour 2024 dont les prévisions sont les suivantes :

Revenus	CHF	8'119'941.35
Charges	- CHF	8'295'456.35
Excédent de charges	- CHF	175'515.00

2) D'adopter le budget 2024 de l'entente intercommunale d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier relative aux écoles qui fixe la contribution de la commune à CHF 155'000.-- selon la clé de répartition en vigueur,

3) D'adopter le budget 2024 du SDIS Chablais qui fixe la contribution de la commune à CHF 45'000.-- selon la clé de répartition en vigueur.

M. le Président **ouvre la discussion sur le préavis ainsi que sur le rapport.**

En préambule, M. le Syndic Edouard Chollet souhaite apporter des précisions concernant le rapport de la commission des finances.

Afin d'être tout à fait précis, pour le point 1, Service du personnel administratif et d'exploitation, les nouveaux collaborateurs représentent 1 EPT (et non 1.1 EPT).

En effet, un collaborateur technique a été engagé à 70% (0.7 EPT) et l'assistante de police administrative est à 30% (0.3 EPT).

En fin de paragraphe, il est inscrit que « on aura ainsi passé de 8 collaborateurs en 2018 à 15 collaborateurs en 2024 ».

Cependant, si nous en tenons strictement en terme d'EPT, nous sommes donc passés de 7.63 EPT à 11.5 EPT, ce qui fait 51%.

Il convient d'ajouter à cela qu'en 2018, la Commune avait une apprentie en dernière année d'apprentissage qui était pratiquement pleinement opérationnelle sur le plan professionnel.

Si nous incluons l'apprentie à ce calcul, nous serions donc passés de 8.63 EPT à 11.5 EPT (33%).

Le Président passe en revue les comptes du budget :

Rubrique 11 – ADMINISTRATION GENERALE – administration

M. le Conseiller Diego Tabord évoque le compte 3170 - frais de réceptions et de manifestations qui est en déficit. Il souhaite en savoir davantage sur les conditions-cadres pour l'octroi de ces garanties à l'égard des sociétés locales.

M. le Syndic Edouard Chollet répond qu'outre une exclusive préférence pour les manifestations se déroulant sur le site d'Yvorne, il n'y a pas de strictes conditions-cadres. Ces garanties sont octroyées très rarement et ceci dépend notamment du type de manifestation.

En l'occurrence, nous avons une garantie de déficit de CHF 2'000.-- pour le concours de motopompes ainsi que pour la journée de l'UCV. La Commune apprécie la situation au cas par cas et s'entretient avec l'organisateur afin d'examiner si l'octroi d'une garantie est justifié.

Mme la Conseillère Susanna Wagner signale que nous savons que le montant pour le SDIS est de CHF 2'000.-- (l'événement s'est déroulé l'été dernier). Elle s'interroge sur la raison pour laquelle cela n'a pas pu être payé sur cette année (rétroactif) et que nous le budgétisons pour l'année prochaine.

M. le Municipal Maxime Isoz explique que la demande était intervenue après l'établissement du budget 2023. Par conséquent, ce montant est budgétisé pour l'année prochaine en prévision. Cependant, il est assuré qu'il n'y a pas eu de pertes financières, ce qui n'impliquera aucun frais pour notre Commune.

Rubrique 13 – ADMINISTRATION – Service du personnel, assurances

M. le Conseiller Quentin Gugelmann constate une augmentation d'environ CHF 350'000.- (entre 2019 et 2024) et il désirerait avoir une explication, dans les grandes lignes, sur l'évolution de ce compte dans sa globalité.

M. le Syndic Edouard Chollet signale qu'il s'agit essentiellement d'un rattrapage des années antérieures. En effet, la Commune était dotée d'une boursière et d'un secrétaire municipal (et il cumulait toutes les fonctions soit, administration, bourse, police des constructions et police administrative). Ceci n'est tout simplement plus admissible car une seule personne ne peut assumer toutes les tâches et notamment les missions de contrôle qui incombent à notre Commune.

L'engagement de personnel était donc indispensable pour faire le travail, faute de quoi la Commune aurait été contrainte de renoncer à exécuter certaines tâches.

Rubrique 21 – FINANCES – Impôts

M. le Conseiller Diego Tabord fait état d'une grande variation dans les montants imputés sous le compte 21.4050 - impôts s/successions-donations et il souhaiterait une information sur le mode de calcul.

Mme Josette Lüthi, boursière communale explique que cette question avait déjà été posée précédemment. Une moyenne est réalisée sur les 5 dernières années, ceci en enlevant la moins bonne année et la meilleure, à l'exception de l'impôt sur les successions et donations. En effet, ce dernier n'est pas prévisible et nous nous basons sur l'année précédente. Un point de situation est réalisé au 30 septembre.

Rubrique 31 – DOMAINES ET BATIMENTS – Terrain

M. le Conseiller Guy Stalder évoque les précipitations abondantes survenue ces derniers jours en plaine et notamment l'état des collecteurs. En effet, ce sont les agriculteurs qui ont récolté les fruits du mauvais entretien du matériel communal.

Il s'interroge si le montant alloué au compte 31.3146 - entretien des domaines, est suffisant. Il ajoute qu'une augmentation de ce compte l'année prochaine serait judicieuse.

M. le Municipal Eric Minod signale que ce compte a effectivement diminué car l'étude sur les chemins et drainage de plaine est en cours.

De ce fait, tous les travaux seront subventionnés de l'ordre de 50%.

La Commune attend de connaître les résultats de cette étude.

Il s'agit d'éviter d'engager des frais inutiles comme du drainage sous les routes par exemple.

La Commune a certes diminué le montant imputé sur ce compte mais dans l'optique de l'augmenter dans un second temps.

Rubrique 45 – TRAVAUX – Ordures ménagères et décharge

M. la Conseillère Claire Glauser évoque le compte 450.4812 - prélèvement au fonds de réserve affecté et le commentaire y relatif.

Elle mentionne que cette situation avait déjà été présentée aux comptes ainsi qu'au budget de l'année dernière. Dès lors, elle souhaite connaître les possibilités de la Municipalité dans l'optique que ce compte affecté soit équilibré.

M. le Municipal Eric Minod mentionne que le dossier concernant l'installation des moloks est en cours. Cependant, la Commune est dans la difficulté pour trouver deux emplacements adéquats.

Une fois le dossier clôturé, un nouveau règlement de la gestion des déchets sera mis en œuvre.

Mme la Conseillère Francine Pellet constate qu'il figure une attribution au fonds de réserve de CHF 10'920.-- (compte 451.3812). Néanmoins, elle avait lu qu'il n'y avait plus d'argent sur ce fonds.

Mme Josette Lüthi, boursière communale répond que dans le compte 450, il s'agit d'un prélèvement comptable afin d'équilibrer le budget.

Mais le compte ne sera effectivement pas à l'équilibre car le fonds de réserve n'existe plus. Dans le compte 451, nous constatons que nous avons des recettes supérieures aux charges et c'est pour cela que nous avons fait une attribution.

Il s'agit donc pour le budget, d'une opération strictement comptable.

M. le Conseiller Nicolas Dervey évoque la question de la déchetterie d'Aigle et des frais que cela occasionne pour notre Commune. Il souhaiterait savoir dans quel compte ces frais sont imputés.

Mme Josette Lüthi, boursière communale répond que cela figure dans le compte 451.3526 - frais de traitement autres déchets urbains.

M. le Syndic Edouard Chollet revient sur la thématique de la gestion du ramassage des déchets.

Il ajoute que c'est un dossier très important, changer un principe de collecte de déchets peut paraître simple sur le papier mais cela est très complexe.

Si la Commune choisit de poursuivre dans la décision d'installer des moloks, qui apparaît comme une bonne option, des procédures de mises à l'enquête devront être respectées et avec un souci de cohérence et d'harmonisation pour toute notre Commune.

Il conviendra de passer par l'approbation de Monsieur Prix, d'établir un nouveau règlement.

Afin d'être réaliste, ce dossier devrait aboutir plutôt en 2025.

Une réflexion est également en cours afin de savoir si les coûts de transports peuvent être diminués.

Certes, la Commune aurait dû être plus rapide sur la mise en œuvre de ce projet, car la question des moloks se posait déjà dans les années 2000. Il est cependant clair que le ramassage porte à porte n'est plus d'actualité car celui-ci mobilise deux collaborateurs de la voirie pour une tâche sans valeur ajoutée sur le plan technique.

M. le Conseiller Stéphane Verdon évoque la question des moloks. Il se souvient effectivement d'un préavis à ce sujet qui date de plus de dix ans.

Il se demande si ce préavis pourrait être « réutilisé » pour le financement de ces moloks.

M. le Syndic Edouard Chollet signale que ce préavis sera réétudié par la Municipalité. Cependant, il semble que ce préavis ne prévoyait pas un maillage assez complet de l'ensemble du territoire communal.

Mme la Conseillère Claire Glauser se demande quels sont les risques pour notre Commune si les comptes affectés ne sont pas équilibrés.

Mme Josette Lüthi, boursière communale explique que, techniquement, nous devrions réaliser une avance au bilan (créer une dette de la Commune envers de ce chapitre).

Cependant, la Préfecture n'a relevé aucun manquement l'année dernière lors de son contrôle. Par ailleurs, certaines communes (même plus grandes que la nôtre) n'équilibrent pas.

Elle estime que nous avons, en quelque sorte, trois ans de sursis avant de trouver une autre solution.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann s'interroge sur les objectifs économiques visés par l'adoption d'une nouvelle politique de gestion des déchets.

M. le Municipal Eric Minod affirme qu'un préavis sera rédigé. Il précise que l'installation des moloks à Vers Morey sera onéreuse, de l'ordre de CHF 130'000.--.

Il ne dispose pas des chiffres maintenant mais il pourra donner davantage de détails à la prochaine séance du Conseil.

Rubrique 72 – SECURITE SOCIALE – Prévoyance sociale cantonale

Mme la Conseillère Béatrice Cibien souhaiterait savoir en quoi consiste le compte 72.3513 - prévoyance sociale cantonale.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz informe que la Commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre dans ce calcul car c'est le Canton qui effectue la répartition.

La Commune ne peut qu'accepter les chiffres fournis.

M. le Conseiller Stéphane Verdon invite l'assemblée à lire le point 9 du rapport de la commission des finances afin de disposer d'informations complémentaires.

Mme la Conseillère Susanna Wagner se demande comment nous pouvons imaginer une baisse des besoins étant donné que le budget est significativement plus bas cette année.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz déclare se rendre souvent dans ces séances avec des représentants du Canton. Ces derniers donnent beaucoup d'informations et de chiffres et il est difficile de bien comprendre le sens de ces calculs.

Cependant, ils ne parviennent pas à articuler de manière précise si les chiffres vont aller à la hausse ou à la baisse. Ils ne peuvent se positionner que d'année en année.

M. le Syndic Edouard Chollet donne le détail de la participation à la cohésion sociale, tel que transmis par les Service de Mme Ruiz :

Prestations complémentaires à domicile et hébergement - augmentation de 3.5 mios

Les dépenses pour l'hébergement se fondent sur une croissance relativement modérée. De plus, après une période transitoire de trois ans, la réforme des prestations complémentaires entrera pleinement en vigueur en 2024 et amènera les résidents en home à recourir davantage à leur fortune personnelle avant de recourir aux régimes sociaux.

Assurance maladie - diminution de 6 mios

La variation de ce régime s'explique, d'une part, par l'hypothèse d'une faible croissance des subsides (hormis les subsides pour les bénéficiaires de prestations complémentaires qui ne sont pas soumis à la PCS) et, d'autre part, par une très forte augmentation de la participation de la Confédération pour 2024 puisque celle-ci est en partie déterminée par les augmentations de primes au niveau fédéral.

Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage - diminution de 0.1 mios

Le budget 2024 tient compte d'une stabilité des dépenses pour le revenu d'insertion. Les effets de l'inflation sont compensés par la diminution prévue du nombre de bénéficiaires.

Subventions et aides aux personnes handicapées - augmentation de 4.8 mios

L'augmentation de ce régime découle de l'augmentation des frais de placement dans les établissements socio-éducatifs (nombre de places et renforts pour la prise en charge) ainsi que dans les ateliers à vocation productive (augmentation du nombre de places).

Prestations pour la famille et autres prestations sociales - augmentation de 1.8 mios

La variation de ce régime s'explique par l'augmentation des aides pour les personnes victimes de violence domestique et relevant de la LAVI et l'adaptation des barèmes des prestations complémentaires pour familles aux effets de l'inflation.

Bourses d'études et d'apprentissage - augmentation 1.2 mios

L'ajustement du budget pour ce régime est établi selon les projections de l'Office fédéral de la statistique concernant la formation ainsi que l'adaptation des barèmes des bourses aux effets de l'inflation.

Rubrique 81 – SERVICES INDUSTRIELS – Service des eaux

M. le Conseiller Jean Zahn se questionne sur les objectifs visés par l'installation de vannes commandées électriquement pour les fontaines communales.

M. le Municipal Eric Minod explique que ces vannes sont commandées par smartphone et sont programmées pour s'arrêter la nuit. Toutes les fontaines pour lesquelles cette installation est possible en seront équipées.

Pour conclure, M. le Président fait état du total des charges soit CHF 8'295'456.35 et du total des revenus CHF 8'119'941.35 ceci pour un excédent de charges de CHF 175'515.00.

En l'absence d'autres questions ou remarques, M. le Président Alain Barbay **clôt la discussion**.

M. le Président Alain Barbay lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 10-2023 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n°10-2023 relatif au budget communal pour 2024,
Ouï	le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e	
1)	d'adopter le budget communal pour 2024 dont les prévisions sont les suivantes :
revenus	CHF 8'119'941.35
charges	- CHF 8'295'456.35
excédent de charges	- CHF 175'515.00
2)	d'adopter le budget 2024 de l'entente intercommunale d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier relative aux écoles qui fixe la contribution de la commune à CHF 155'000.-- selon la clé de répartition en vigueur,
3)	d'adopter le budget 2024 du SDIS Chablais qui fixe la contribution de la commune à CHF 45'000.-- selon la clé de répartition en vigueur.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents (32 « oui » – 1 abstention)**.

6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz prend la parole :

- Arrêts de bus - TPC

Conformément à l'annonce faite lors du précédent Conseil, la visite a été réalisée pour vérifier l'ensemble des arrêts de bus situés sur la Commune d'Yvorne.

Des supports ont été commandés par les TPC dans le but de supprimer ces supports « provisoires » (avec base en pneu). Ces installations seront effectives dans le premier trimestre 2024.

- **Eclairage public du Boulevard**

La Romande Energie a fourni deux caches à la Commune dans le but de les tester sur deux lampadaires.

Le constat est positif.

La Commune s'est donc renseignée sur le prix de ces caches et un montant approximatif a été donné cependant il est fort conséquent.

Nous avons donc demandé une seconde évaluation et la Municipalité redonnera des nouvelles au prochain Conseil.

Mme la Conseillère Susanna Wagner remercie vivement la Municipalité pour le travail réalisé. Elle se questionne sur la responsabilité de la Commune à engager des dépenses supplémentaires. Pour mémoire, notre demande initiale était que l'installation éclaire bien le trottoir et non la route.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz appuie les propos et a émis la même réflexion auprès du fournisseur. Pour précision, proposition a été faite que l'entreprise fournisse le matériel gratuitement et que la Commune se charge de la pose.

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

- **Intempéries / Grande-Eau**

Cette fois, la Grande-Eau n'est pas sortie de son lit.

Par contre, par mesure de sécurité, des sacs de sable ont été posés sous le pont de l'autoroute. Cette installation restera un vigueur un certain temps.

M. le Conseiller Stéphane Verdon se questionne sur le coût des travaux de remise en état de la berge qui sont intervenus le mois dernier.

M. le Municipal Maxime Isoz répond que l'ensemble des frais est, en théorie, à la charge du Canton et aucun coût ne sera imputé à la Commune.

Cet élément a également été validé lors d'une séance en présence des représentants des instances cantonales.

M. le Municipal Eric Minod prend la parole :

- **Collecteur – dépense extrabudgétaire**

Suite aux grandes quantités de pluie tombée ces derniers temps et aux fuites de la Grande-Eau, les drainages de plaine n'arrivent plus à évacuer le cumul de toute cette eau. Cela concerne surtout le collecteur qui part du terrain de foot des Cabourles et qui longe la Grande-Eau jusqu'au canal. Ce collecteur de 1,33 km est en partie obstrué. Un curage d'urgence doit être effectué. Pour ce faire, il faut créer deux chambres supplémentaires qui seront réalisées sitôt que les conditions le permettront. Un passage caméra suivra pour constater l'état du collecteur. Le prix de cette intervention est de l'ordre de CHF 14'000.--.

- **Moloks – impact financier**

Pour répondre en partie aux interrogations de M. le Conseiller Quentin Gugelmann, il informe que l'emplacement coûte environ CHF 115'000.--, les moloks coûteraient environ un peu plus de CHF 20'000.--.

Il est clair que des économies en termes de transports seront potentiellement réalisées.

- **Sapin de Noël**

Le sapin de Noël sur la place du Torrent est tombé dans la nuit de samedi à dimanche suite aux violentes bourrasques de vent. Le tronc a cassé mais pas la fixation au sol.

Mme la Municipale Isabelle Deregis prend la parole :

- **Parking de la couronne et réaménagement des Maisons Neuves**

Concernant le parking de la Couronne, il était initialement prévu de réaliser les travaux durant l'été.

Suite au report de l'approbation du préavis par le Conseil communal, les travaux ont été planifiés après les vendanges.

Si le gros œuvre est aujourd'hui terminé, la réfection du revêtement bitumineux a dû être reportée au printemps de l'année prochaine en raison des mauvaises conditions climatiques.

Pour le réaménagement des Maisons Neuves, les consultations successives obligatoires auprès des services cantonaux sont positives.

Le bureau d'ingénieurs finalise et adapte le dossier sur quelques points découlant notamment d'une nouvelle mensuration cadastrale intervenue récemment.

Ce dossier est soumis à la procédure prévue par la Loi sur les routes qui prévoit maintenant une mise à l'enquête publique qui aura lieu au mois de janvier 2024. Chaque citoyen pourra, durant le temps d'enquête, consulter le dossier dans les bureaux de l'administration et aura la faculté de déposer une opposition ou une observation s'il le juge nécessaire.

Au terme de l'enquête, la Municipalité invitera les opposants à une séance de conciliation.

Le projet fera ensuite l'objet d'un préavis au Conseil communal avec, le cas échéant, des propositions de réponses aux oppositions non retirées.

Une fois définitivement approuvé par le Conseil, la Municipalité adressera le projet routier à la DGMR en vue de son approbation.

Les travaux pourront ensuite débuter.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

- **Vins du domaine communal**

L'augmentation du prix de l'énergie et des fournitures affectent également notre prix courant. Après de très nombreuses années de stabilité des prix, la Municipalité a décidé d'augmenter les prix de CHF 1.-- par bouteille (en moyenne) et de CHF 2.-- pour crûs à haute valeur ajoutée (Mondeuse et Clos de l'Abbaye).

Il rappelle également que les membres du Conseil peuvent toujours bénéficier de 25% de rabais sur les tarifs précédemment évoqués.

7. Divers et propositions individuelles

Plan des investissements

M. le Conseiller Jean Zahn questionne le point relatif au réaménagement ainsi qu'à la rénovation du dépôt de voirie. Sur le budget de l'année précédente, un montant de CHF 500'000.-- était prévu et ce montant passe maintenant à CHF 1'500'000.--. Il souhaiterait en connaître les raisons.

M. le Municipal Maxime Isoz répond que, au fur et à mesure de l'avancée du projet, le constat a été fait que le projet était estimé très en-dessous en tenant compte des travaux qui devaient être réalisés et notamment de la mise à niveau aux normes énergétiques. Par ailleurs, sous réserve, les locaux n'étaient pas prévus pour les deux collaborateurs du Service de l'eau et du Secteur assainissement / STEP.

Sécurisation du trajet des écoliers

Mme la Conseillère Geneviève Major s'interroge sur la possibilité de sécuriser le trajet pour les écoliers qui descendent du bus au Clos de l'Ombren (en venant d'Aigle). Il n'y a pas de traverse pour les piétons (ils doivent traverser les Rennauds à deux reprises) avant d'aller rejoindre celle sur la route de Lausanne.

M. le Municipal Maxime Isoz indique que cette problématique n'a jamais été remontée à la Municipalité. Il prend note de la situation et regardera ce qui peut être fait pour assurer la sécurité du cheminement des écoliers.

Mme la Conseillère Claire Glauser précise, dans la même thématique, que quand les enfants de Corbeyrier s'arrêtent à Vers Morey, ils doivent également traverser la route cantonale avec une mauvaise visibilité et des voitures qui circulent à une vitesse importante.

M. le Municipal Maxime Isoz répond qu'un projet est à l'étude afin de limiter la vitesse à 30km/h pour Vers Morey. La Municipalité est dans l'attente du retour des instances cantonales.

M. Marc-André Conus souhaiterait savoir à quoi servent les piquets numérotés bleus et verts qui sont placés le long de la voie CFF.

M. le Municipal Eric Minod explique que les CFF vont entamer des travaux et que c'est eux qui ont posés les piquets.

8. Contre-appel et distribution des jetons de présence

M. le Président Alain Barbay demande :

- à la secrétaire de procéder au contre-appel
- à l'huissière ainsi qu'aux scrutateurs de distribuer les jetons de présence

Le contre-appel ainsi que la distribution des jetons de présence sont effectués.

En l'absence d'autres divers et de propositions, M. le Président Alain Barbay **clôt la séance à 21h03.**

Le président :

La secrétaire :

Alain Barbay

Séverine Tissot